Registre public des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus (préfecture)

***Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* , article 6**

Déposé chaque année à la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre

Année	Date et circonstances de la déclaration	Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	Nom du donateur	Notes et commentaires
2023				Aucune déclaration. Registre déposé à la séance ordinaire du 13 décembre 2023.
2024				Aucune déclaration. Registre déposé à la séance ordinaire du 11 décembre 2024.
2025				Aucune déclaration. Registre déposé à la séance ordinaire du 10 décembre 2025.